

COMMUNIQUE

Le Ministère des Infrastructures Economiques informe l'ensemble des populations que des groupes d'individus procèdent à titre personnel et de façon illégale à des ventes de parcelles de terrains aux abords du Boulevard de Marseille.

Le Ministère des Infrastructures Economiques rappelle à toutes fins utiles que le Boulevard de Marseille demeure une voie classée à caractère national et que ses abords font partie du Domaine public de l'Etat dont la gestion relève de la compétence exclusive du Ministère des Infrastructures Economiques.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé depuis 2015 de la réalisation du projet d'aménagement du Boulevard de Marseille dont les travaux démarreront dans les plus brefs délais.

Le Ministère des Infrastructures Economiques décline toute responsabilité quant aux conséquences liées à ces ventes irrégulières de parcelles de terrain aux abords du Boulevard de Marseille.

 P/Le Ministre et par Délégué
Le Directeur de Cabinet

EKPINI Gilbert